

INTRODUCTION

ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ PRIMAIRES



New Brunswick
Health Council

Conseil de la santé
du Nouveau-Brunswick

JANVIER 2023

À propos du **Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick**

Le Conseil de la santé du Nouveau-Brunswick (CSNB) a un double mandat : engager les citoyennes et citoyens dans un dialogue continu au sujet de l'amélioration de la qualité des services de santé dans la province ; mesurer, évaluer et rendre compte publiquement sur la qualité des services de santé et sur l'état de santé de la population.



ENGAGER

Le CSNB engage la population dans un dialogue significatif pour l'amélioration de la qualité des services de santé.



MESURER

Le CSNB mesure, surveille et évalue la santé de la population et la qualité des services de santé.



INFORMER

Le CSNB informe la population sur l'état du rendement du système de santé.



RECOMMANDER

Le CSNB recommande des améliorations au ministre de la Santé.

À propos du **Plan provincial de la santé**

En 2021, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a publié son plan de santé intitulé « **Stabilisation des soins de santé : Un appel à l'action urgent** ». Ce plan de santé de deux ans comprend des livrables dans cinq domaines d'action :



Accès aux
soins de santé
primaires



Accès aux
chirurgies



Création
d'un système
connecté



Accès aux services
de traitement des
dépendances et de
santé mentale



Soutien pour
les aînés qui
veulent vieillir
chez eux

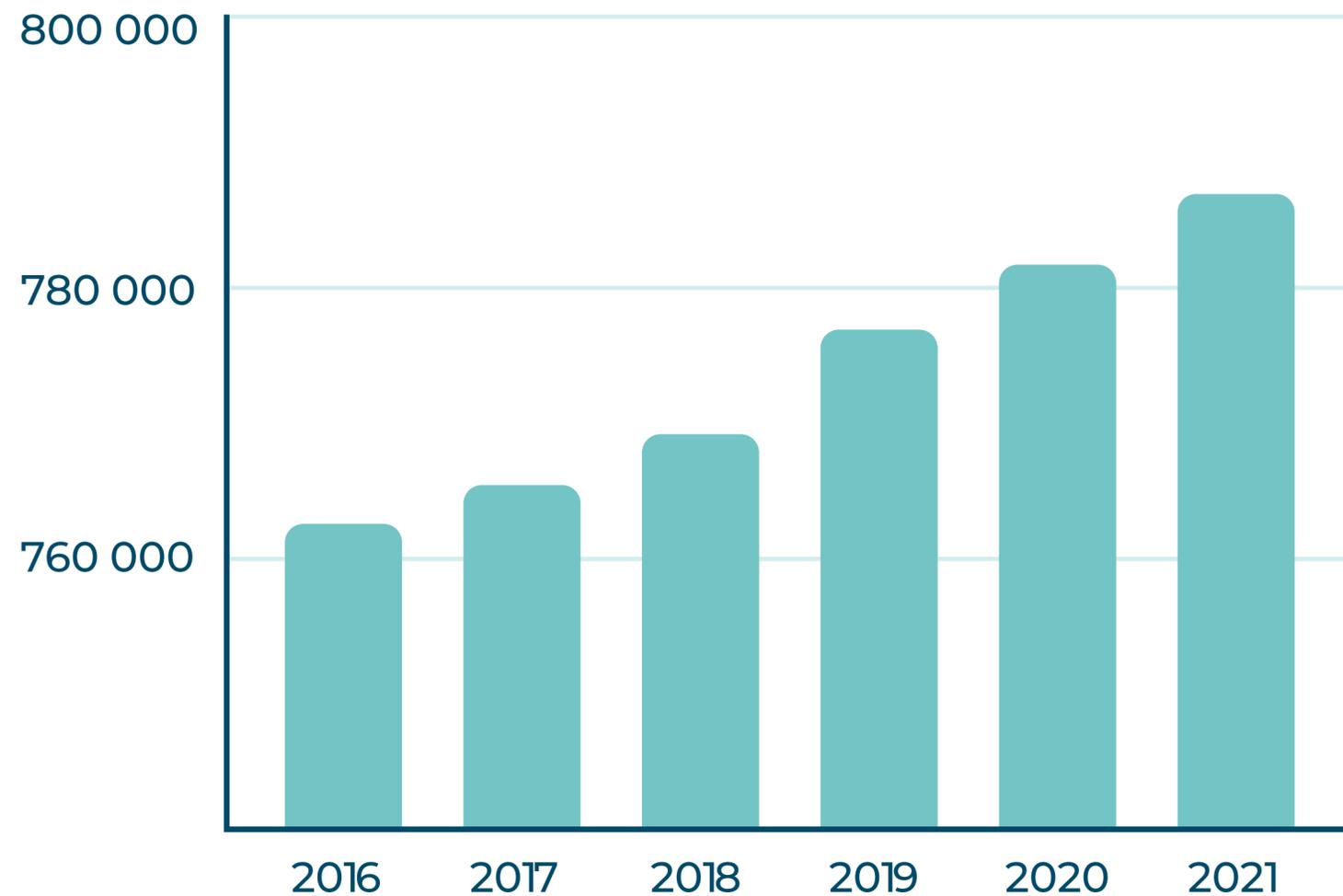
Qu'est-ce que les **soins de santé primaires**?

La santé primaire est habituellement définie comme étant le premier point de contact avec le système de soins de santé. Les services sont habituellement offerts par les médecins de famille, les infirmières praticiennes ou les infirmiers praticiens et incluent par exemple des services comme les rendez-vous médicaux, les cliniques sans rendez-vous, les services de santé mentale, les soins virtuels.

En plus d'offrir à la population un premier point de contact avec le système de santé, les soins de santé primaires coordonnent également les services de santé afin d'assurer la continuité des soins et la navigation à l'intérieur du système.



La population du **Nouveau-Brunswick** change.



Notre population augmente.

La population du Nouveau-Brunswick a augmenté de 3,4 % depuis 2016. Certaines régions de la province connaissent une croissance plus importante que d'autres. Par exemple, la population de la Zone 1 (région de Moncton et du Sud-Est) a augmenté de 8,0 % depuis 2016, alors que la population de la Zone 5 (région de Restigouche) a diminué de 3,1 % sur la même période.

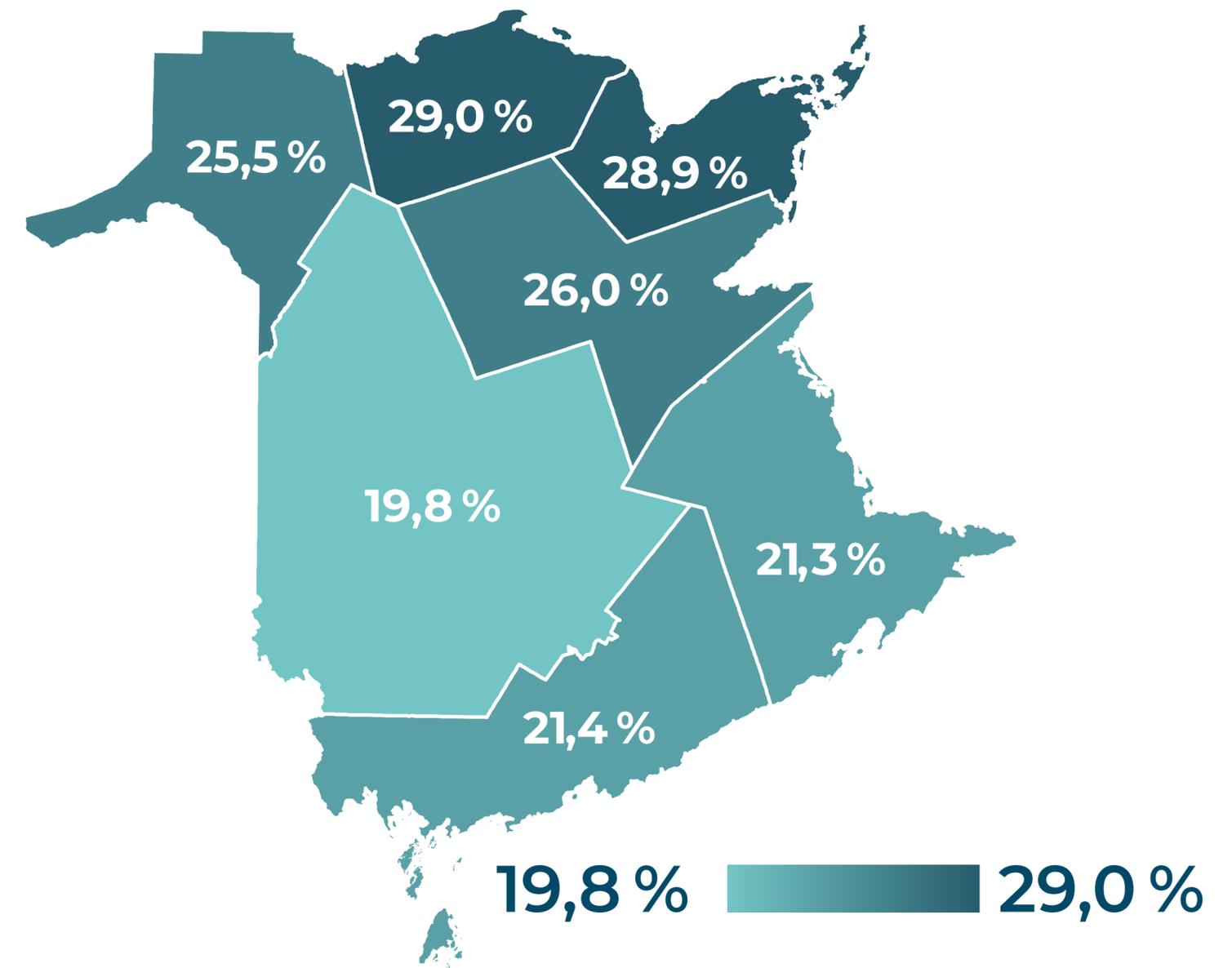
La population du
Nouveau-Brunswick change.

Notre population vieillit.

Au Nouveau-Brunswick, 22,5 % de la population est âgée de 65 ans et plus. On prévoit que ce nombre passera à 28 % de la population au cours des 10 prochaines années¹.

¹ Gouvernement du Nouveau-Brunswick. (2021) Stabiliser les soins de santé : Un appel à l'action urgent. Extrait de **Stabilisation-soins-sante.pdf** (gnb.ca)

**% de la population âgée
de 65 ans et plus**
Moyenne du N.-B. – 22,5 %

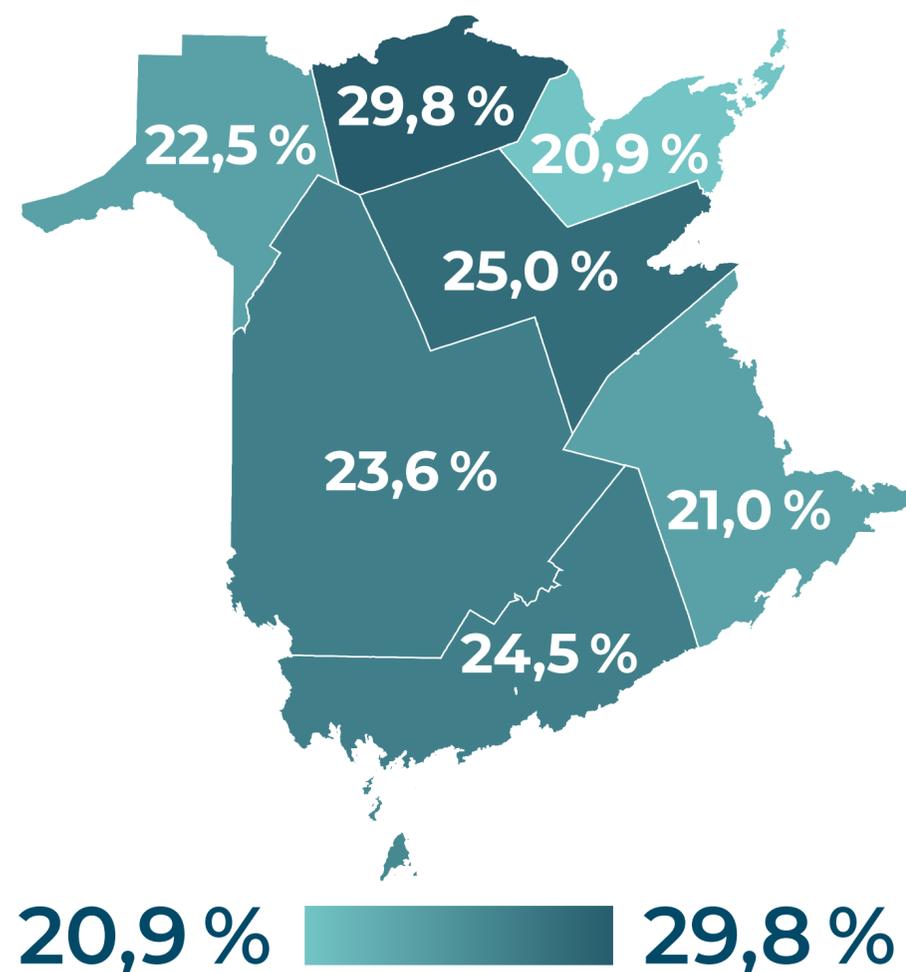


Source: Statistiques Canada – Recensement 2021

Les changements de population entraînent une **augmentation de la demande de soins de santé primaires.**

Plus de citoyennes et citoyens déclarent vivre avec des problèmes de santé chroniques.

% de citoyennes et citoyens qui déclarent avoir 3 problèmes de santé chroniques ou plus

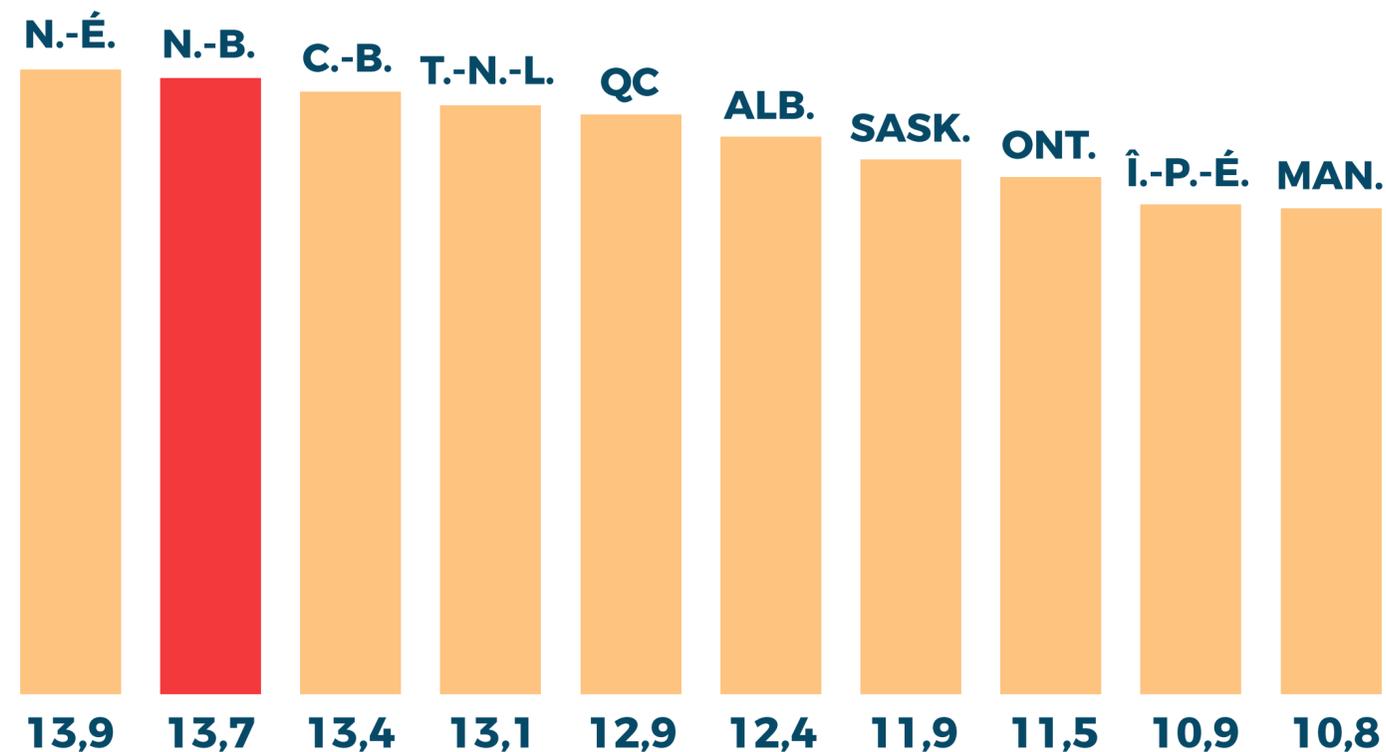


Notre province a besoin d'une meilleure compréhension des besoins de la santé de la population et de la qualité des services de santé au niveau communautaire afin de combler les exigences croissantes envers le système de soins de santé.

Source: Édition 2020 du Sondage sur la santé primaire du CSNB

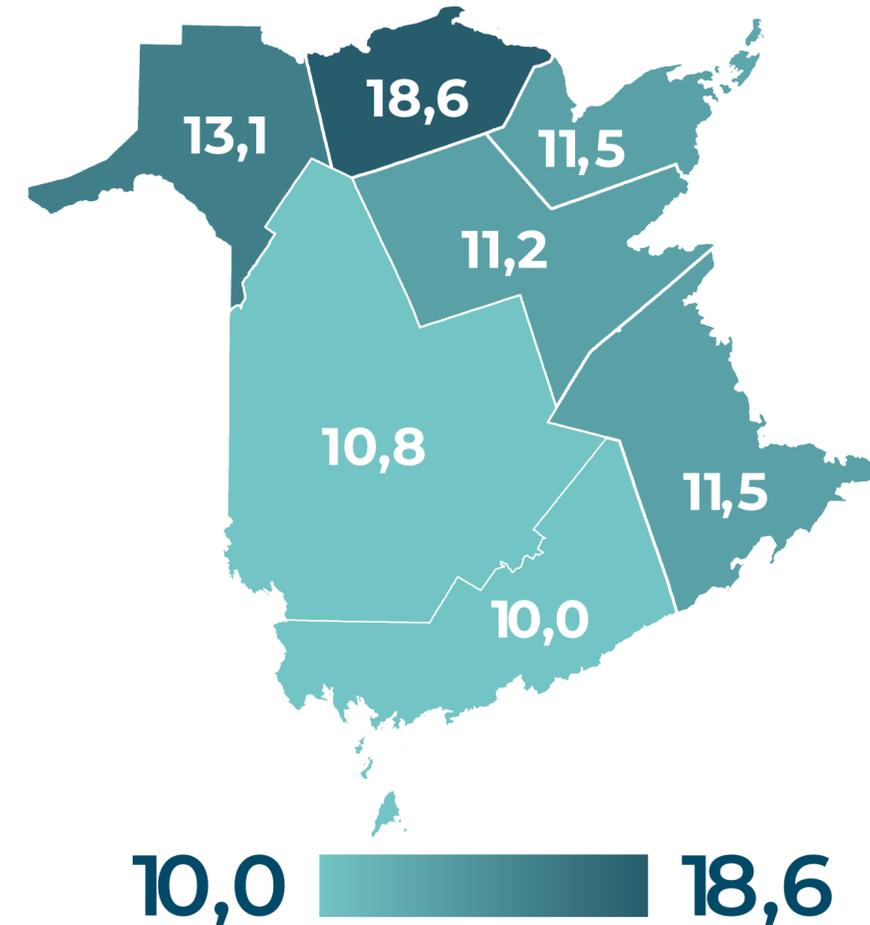
Le Nouveau-Brunswick est au **deuxième rang du Canada** quant au **ratio de médecins de famille par population**.

Nombre de médecins par 10 000 habitants (par province)



Source: Institut canadien d'information sur la santé. Approvisionnement, Distribution et migration des médecins au Canada, 2020

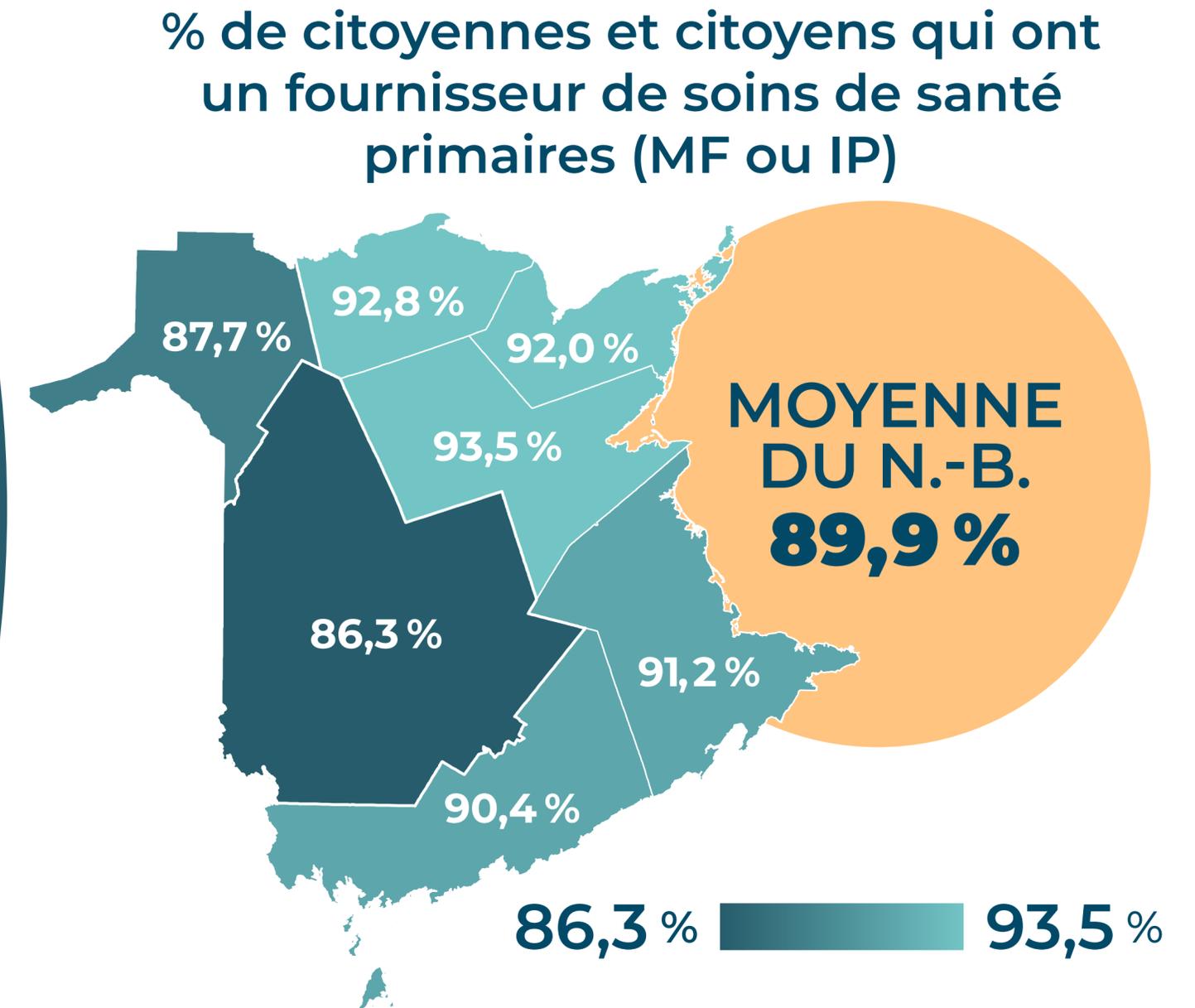
Nombre de médecins par 10 000 habitants (par Zone de santé)



Source: Ministère de la Santé, système d'aide à la décision de l'assurance-maladie (MDSS) – Base de données des médecins de soins primaires (2019)

9 Néo-Brunswickois·se·s sur 10 ont un fournisseur de soins de santé primaires

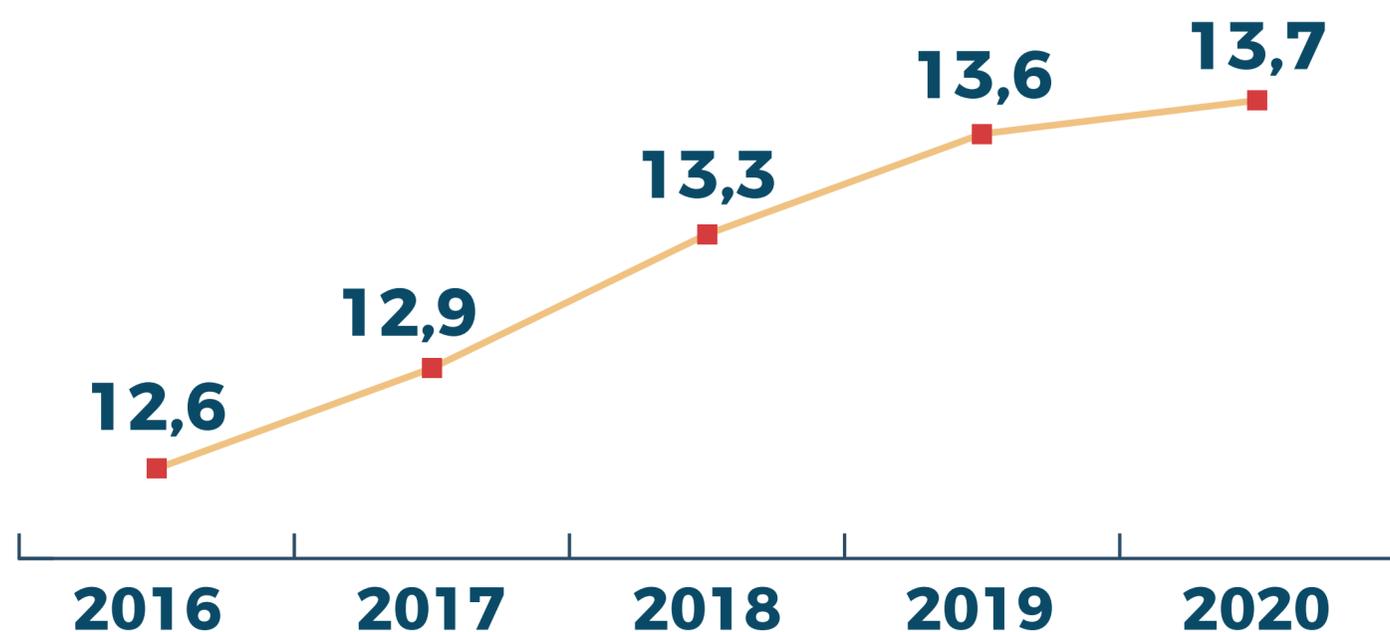
Selon l'édition 2020 du Sondage sur la santé primaire, 89,9 % des citoyennes et citoyens du N.-B. ont un fournisseur de soins de santé primaires (soit un médecin de famille (MF) ou une infirmière praticienne ou un infirmier praticien (IP)). Cependant, ce pourcentage varie selon le lieu de résidence des citoyennes et citoyens.



Source: Édition 2020 du Sondage sur la santé primaire du CSNB

Malgré une augmentation du nombre de médecins de famille, **les citoyennes et citoyens ont signalé une diminution de l'accès en temps opportun aux services de soins primaires.**

Nombre de médecins par 10 000 habitants (N.-B.)



Source: Institut canadien d'information sur la santé. Approvisionnement, Distribution et migration des médecins au Canada, 2020

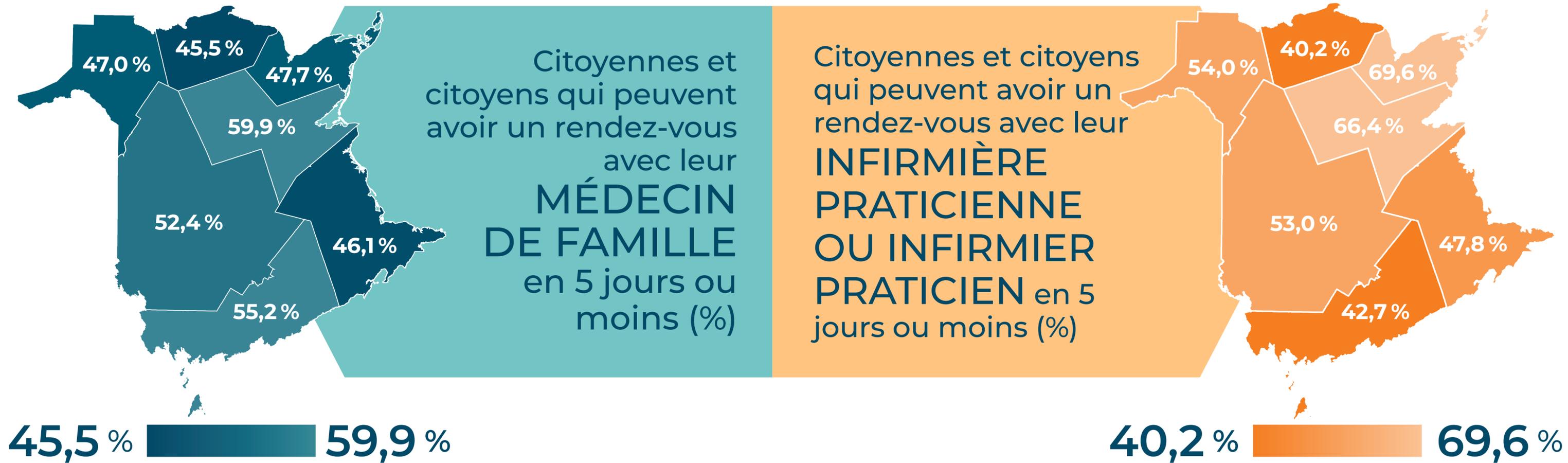
En 2020, 50,8 % des citoyennes et citoyens ont rapporté pouvoir avoir un rendez-vous avec leur médecin de famille en 5 jours ou moins, comparativement à 55,6 % en 2011.

De plus, 51,7 % des citoyennes et citoyens ont rapporté pouvoir avoir un rendez-vous avec leur infirmière praticienne ou infirmier praticien en 5 jours ou moins.

Source: Édition 2020 du Sondage sur la santé primaire du CSNB

Malgré une augmentation du nombre de médecins de famille, **les citoyennes et citoyens ont signalé une diminution de l'accès en temps opportun aux services de soins primaires.**

Accès en temps opportun à un fournisseur de soins de santé primaires par Zone de santé.



Source: Édition 2020 du Sondage sur la santé primaire du CSNB

De plus en plus de citoyennes et citoyens se tournent vers **d'autres lieux de soins** pour accéder aux services de soins de santé primaires dont ils ont besoin.

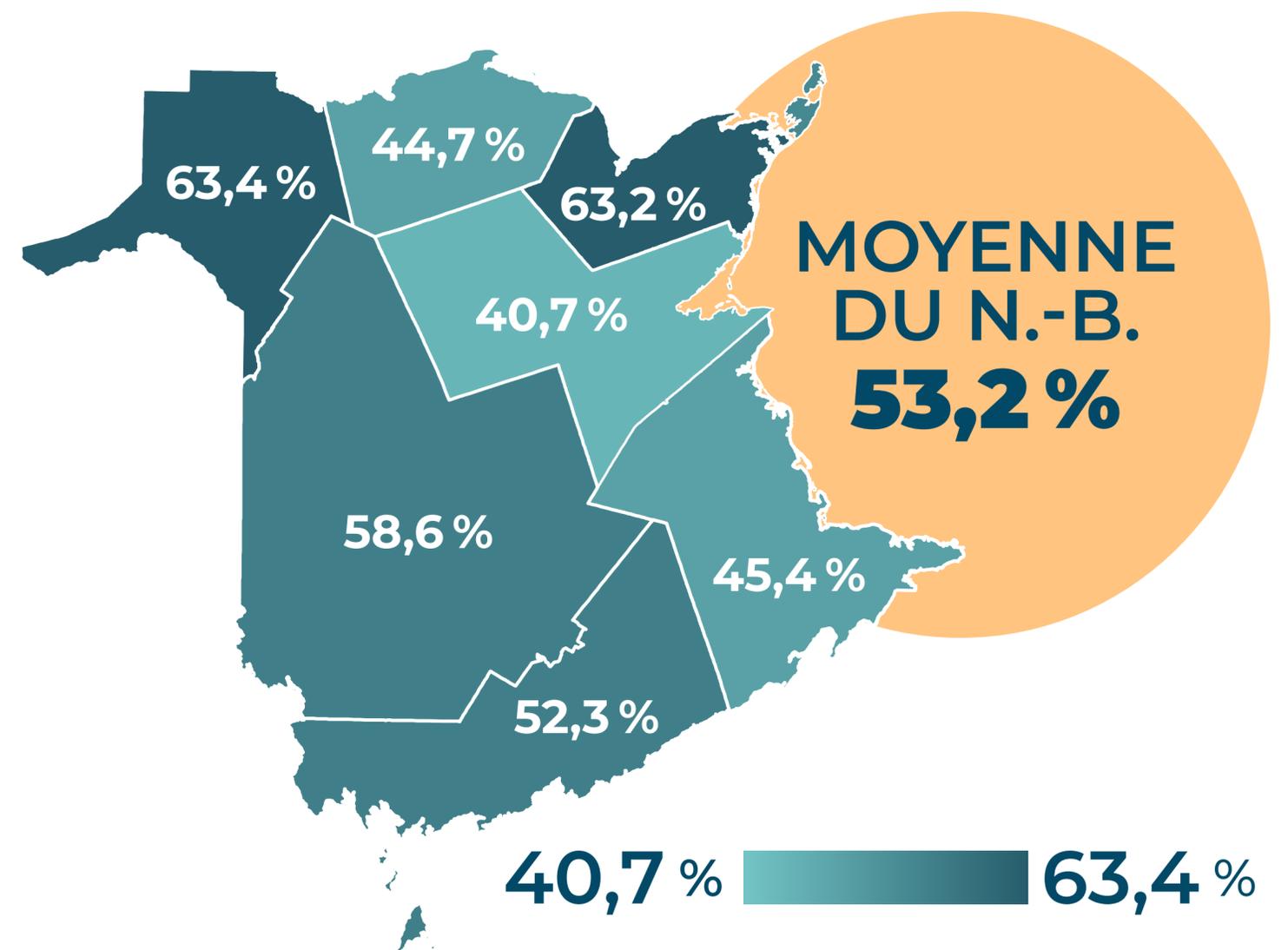
En 2020, le pourcentage de citoyennes et citoyens qui ont rapporté avoir visité une clinique après-heures, ou qui ont appelé Télé-Soins 811 a augmenté.

Le pourcentage de citoyennes et citoyens qui ont rapporté avoir visité une salle d'urgence d'un hôpital a diminué vu qu'un plus grand pourcentage de ceux-ci ont obtenu leurs services ailleurs.

De plus en plus de citoyennes et citoyens se tournent vers **d'autres lieux de soins** pour accéder aux services de soins de santé primaires dont ils ont besoin.

Au Nouveau-Brunswick, 53,2 % des visites dans les salles d'urgence ont été classées comme moins urgentes en 2020-2021, une diminution par rapport à 63,6 % en 2010.

Pourcentage de visites moins urgentes aux salles d'urgence (Triage de niveau 4 et 5)



Plus d'informations sont nécessaires quant à l'organisation des ressources de soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick.

Il y a peu d'information disponible quant au temps dédié par les médecins de famille et les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens à fournir des soins aux patients. Le Nouveau-Brunswick a un des taux les plus élevés de médecin en pratique solo comparés aux autres types de pratiques en groupes.

Plus d'informations sont nécessaires quant à **l'organisation des ressources** de soins de santé primaires au Nouveau-Brunswick.



Plusieurs facteurs ont une influence sur la disponibilité des médecins de famille.

En plus de voir les patients dans leur cabinet, plusieurs médecins :

- ✓ Traitent des patients dans les salles d'urgence
- ✓ Traitent des patients dans des cliniques après-heures
- ✓ Fournissent des soins en milieu hospitalier ou en foyer de soins à longue durée
- ✓ Effectuent des tâches non-cliniques

Tous ces facteurs contribuent à les rendre moins accessibles

De plus, environ 1 médecin sur 2 travaille seul.

🇨🇦 Bien au-delà de la moyenne canadienne de 15 %

POUR PLUS D'INFORMATION

CSNB.CA



@Conseilsantenb



/NBHC.CSNB



/New Brunswick
Health Council –
Conseil de la santé
du Nouveau-
Brunswick